

REGLEMENT PARTICULIER 2025

69^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE (PEA)

TURCKHEIM – 3 EPIS – 29-30-31 AOUT 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (organisateur administratif et organisateur technique) organise les **29/30/31 AOUT 2025**, avec le concours des municipalités de TURCKHEIM, TROIS EPIS, et NIEDERMORSCHWIHR une Course de Côte Nationale (PEA) à Participation Etrangère Autorisée appelée :

69^{ème} COURSE DE COTE NATIONALE (PEA) de TURCKHEIM – 3 EPIS

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne 1^{ère} division (CFM)
- La Coupe de France de la Montagne
- Le Challenge Espoirs de la Montagne 2025
- Le Championnat des Courses de Côte de la Ligue Grand Est

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° **34** en date du **03 / 06 / 2025**

Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation sous le N° ____ en date du ____/____/2025

Adresse du Secrétariat de l'épreuve :

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

Association Sportive Automobile d'Alsace, 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Tél : + 33 (0)672.96.08.42 - Fax : + 33 (0) 388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

Comité d'honneur

Sous la présidence de :

- M. Benoit SCHUSSEL Maire de Turckheim
- M. Daniel BERNARD Maire de Niedermorschwihr
- M. Gilbert HORALA Président de la Ligue du Sport Automobile Grand Est



Comité d'organisation

- Président : M. Franck MADER Président de l'ASA ALSACE
- Membres : l'ensemble des Membres du Comité de l'ASA ALSACE
- M. Jean Jacques SICHLER avec la participation du BRAND MOTORS SPORT

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

M. Norbert BIAGIONILicence n°25075/0721
M. Norbert HARTZ Licence n°C018 ACL
M. Jean Jacques MARCELLINLicence n°2499/0722

Secrétaire du Collège

Mme. Danièle HARTL Licence n° 37116/0322

Directeur de Course	M. Yannick BARDIN..... Licence n°46622/0721
Directeurs de Course Adjoints	M. Franck MADER Licence n°187564/0323
	M. Frédéric DUMAS PK 52 .. Licence n°188349/0308
	M. Louis Jean VILLARD VHC..... Licence n° 12774/0520
	M. Olivier DEVAUX PK 25 Licence n° 1751/0314
Adjoints à la Direction de Course	M. Serge BLONDEL Arrivée Licence n° n19221/0323
	M. Michel LEONATE Calvaire Licence n° 112844/0323
	M. Pascal FAIVRE Parc B Licence n° 18024/0323
	M. Francis ROMBOURG VHC ... Licence n° 34694/0323
Pré - grille Fourche	M. Paul Alexandre SEGA Licence n° 141694/0306
Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLOTTI Licence n°6047/1603
Commissaires Techniques adjoints	M. Daniel HAEFFELIN Licence n°12679/0322
	M. Denis DERCHE..... Licence n°33574/0314
	M. Christophe BIAGIONI Licence n°169294/0721
	M. Marc CHARBONNEAU..... Licence n°47435/0322
	M. Marc BACHOFFNER Licence n°232414/0323
Commissaire Technique Délégué VHC	M. Jean Claude CARRE Licence n° 13049/0505
Médecin responsable	M. Jean Claude EHLINGER Licence n°239682/0605
	M. Michel WIEDENKELLER..... Licence n° 146262/0323
Chargé de la mise en place des moyens	M. Franck MADER..... Licence n°187564/0323
Chargée des relations avec les concurrents (CS)Resp.	M. Jean WAMBACH Licence n°3030/0515
	<i>Resp. VHC</i> M. Bernard VOGEL Licence n°25203/0306
	<i>CFM</i> M. Maurice NOIRANT Licence n°230011/0315
	<i>Trophée</i> M. Marc ANTOINE Licence n° 315699/0308
	<i>(stag) CFM</i> M. Christophe GRANET Licence n°226154/0323
Speakers	M. Didier OHMER Licence n° 1905 /0323
Charge de Presse	M. Marc HENRY Licence n° 47944/0399
Chargé des Commissaires de route	M. Frédéric DUMAS Licence n°188349/0308
Chronométrateurs	M. Alain SICHLER Licence n°258784/00323
	 Licence n°
	Mme Sylvie FAIVRE Licence n° 11039/0421
Classement	M. Jean Paul DURAND Licence n°27683/0503
Observateur	M. MARAINE Joel Licence n° 2717/0804
Secrétaire du Meeting	Me Véronique DUPAYS..... Licence n° 30612/0323
Coordination générale	M. Jean Jacques SICHLER..... Licence n° 17673/0323
	M. Vianney SICHLER..... Licence n° 149720/0323
Coordination Ville de Turckheim	M. Dominique KRETZ

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements :	Jeudi 21 aout à minuit.
Publication de la liste des engagés :	Lundi 25 aout à 20 h 00.
Vérifications administratives :	Vendredi 29 aout de 13 h 00 à 20 h 00. Salle « Brand » rue du Conseil (Mairie) à TURCKHEIM
Vérifications techniques :	Vendredi 29 aout de 13 h 15 à 20 h 15. Place de la Mairie Rue du Conseil à TURCKHEIM

Il n'y aura pas de vérifications administratives et techniques le samedi 30 aout 2025

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : Samedi 30 aout à 08 h 00
Route d'Ingersheim - place de la République – Salle Ste Anne.

Briefings Chefs de poste et Commissaires : Samedi 30 aout 06 h 30 Salle des Fêtes Route St Gilles

Briefings Chefs de poste et Commissaires : Dimanche 31 aout 06 h 30 Salle des Fêtes Route St Gilles

Essais chronométrés : (VHC/Trophée/Modernes) : Samedi 30 aout à partir de 08 h 30.

1^{ère} Montée de course : A l'issue des 2 montées d'essais chronométrés

Course : Samedi 30 aout

1^{ère} manche de course VHC : Fin des essais chronométrés

1^{ère} manche de course série B et A : Fin de la 1^{ère} manche course VHC

1^{ère} manche de course Trophée des Nations : Après la 1^{ère} manche série B et A

Briefing des pilotes : Ecrit remis lors des contrôles administratifs contre émargement du **PILOTE**

Affichage des listes des concurrents autorisés à prendre part à la course toutes catégories : Samedi 30 aout respectivement à la fin des essais : Rte d'Ingersheim - Place de la République – Salle Ste Anne.

Course : Dimanche 31 aout

- 2^{ème} montée VHC à 08 h 30
- 2^{ème} montée Trophée des Nations
- 2^{ème} montée moderne (B et A)
- 3^{ème} montée VHC
- 3^{ème} montée Trophée des Nations
- 3^{ème} montée moderne (B et A)

Podium « Remise des Prix » : le Dimanche 31 aout, fin de la 3^{ème} montée de course au podium départ

Remise des prix salle Rive Droite 1 rue de l'huilerie TURCKHEIM

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires :

Dimanche 31 aout à l'issue de la dernière montée de course, dans les parcs concurrents.

Parc Fermé final :

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures sont considérées en parc fermé dans les parcs concurrents pendant 30 mn à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher leurs voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le vendredi 29 aout à 16 h 30 dans la structure à proximité de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Vendredi 29 aout de 13 h 00 à 20 h 00.

Salle « Brand » rue du Conseil (Mairie) à TURCKHEIM

Vérifications techniques : Vendredi 29 aout de 13 h 15 à 20 h 15.

Place de la Mairie Rue du Conseil à TURCKHEIM

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Les participants étrangers présenteront également l'autorisation écrite de leur ASN, si elle n'a pas été jointe à l'inscription. **L'autorisation écrite et précise du propriétaire pour cette épreuve, dans le cas de prêt et/ou location de ladite voiture au Concurrent et/ou Conducteur.**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle : Vendredi 29 aout 20 h 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 29 août à partir de 16 h 30.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : AUTO ECO SERVICE

Adresse : 1, rue de la Filature TURCKHEIM tél : 06.67.24.99.23

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Pesage des voitures libre ou obligatoire : se fera à la caserne des pompiers de Turckheim rue du 24 février suivant l'art. 254 du CSI. Il y aura des pesées libres le samedi matin.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art 1.5.1p : Procédures de retour aux Parcs Concurrents

L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.112, par Niedermorschwihr, et ce sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place).

Après l'arrivée, lors du retour du parc haut vers les Parcs Concurrents, tous les pilotes sont dans la stricte obligation de porter leurs ceintures de sécurité. Le port du casque est obligatoire pour les pilotes des voitures ouvertes (monoplaces et biplaces), et est recommandé aux pilotes de voitures fermées.

De plus, il est strictement interdit de prendre qui que ce soit à bord pour le trajet de retour, sous peine d'amende.

Toute infraction à ces dispositions entraînera des pénalisations de la part du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

(NB) A la sortie de Niedermorschwihr, il est strictement interdit de faire des départs/arrêts (ou autres) sous peine d'exclusion de la manifestation.

Art 1.5.2p : Briefing des pilotes

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre émargement **du PILOTE**, fait office de briefing oral.

Art 1.5.3p :

Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture (ou tout autre moyen) sur le parcours et/ou aux abords de celui-ci, sous peine d'une amende de 150 euros. **Les reconnaissances sont prévues uniquement**

le Vendredi 29 août de 10 h 00 à 20 h 00. Les infractions seront soumises au Collège des Commissaires Sportifs qui décidera de la sanction à appliquer : pénalité et/ou refus de départ pour l'une des manches. Des juges de faits seront nommés à cet effet

Art 1.5.4p :

De par sa participation à la compétition tout concurrent et/ou conducteur renonce formellement à toute demande d'indemnités en cas d'accident pouvant survenir aux concurrents/conducteurs ou à leur (s) aide(s) lors des essais ou de la course de même que sur le parcours du lieu de stationnement à la piste de compétition et retour. Ce renoncement compte aussi bien vis-à-vis de la FIA, de l'ASN de l'organisateur, que vis-à-vis des différents fonctionnaires, des autres concurrents/conducteurs ou de leurs aides.

Art 1.5.5p :

Une séance d'autographes et de dédicaces pour le public est organisée Dimanche 31 août entre la 2^{ème} et la 3^{ème} montée de course soit vers 11 h 30. Elle se déroulera à proximité de la ligne de départ, dans le village des animations. Les pilotes appelés à être présents lors de cette séance seront désignés par l'organisation en accord avec le promoteur du championnat. Les pilotes en seront avisés individuellement.

Le matériel de promotion (photos, posters, stickers, etc. ...) utilisé par les pilotes, devra obtenir l'agrément de l'organisateur.

Art 1.5.6p :

Toute action promotionnelle, commerciale, de relations publiques, ou toute opération analogue sur le site ou aux alentours, de la part des participants, de leurs partenaires, ou de quelque organisme que ce soit, devra faire l'objet d'un accord écrit par l'organisateur.

Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant à la Course de Côte de Turckheim – 3 Epis ou utilisant son image ainsi que l'utilisation de films vidéos et de photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits prévus.

Art 1.5.7p : Très important

A l'ISSUE DE CHAQUE MONTEE LES PILOTES DEVRONT IMPERATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENTS SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que les véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publiques et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur ou de la Ville de Turckheim.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150 euros et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Toute circulation, dans le cadre de la course de côte, de véhicule non immatriculé et/ou non conforme au code de la route en vigueur, devra obligatoirement se faire en convoi, sous escorte, précédé et suivi d'un véhicule de début et de fin de convoi, et ce avec l'aval de l'organisation.

Art 1.5.8p :

Seuls les mécaniciens dûment identifiés et portant le bracelet officiel de l'épreuve seront autorisés à accompagner, en respectant le Code de la Route notamment en ce qui concerne le port du casque obligatoire, leur pilote en prégrille, mais pas dans la zone des départs, et ce uniquement pendant la phase précédant le départ de leur pilote. Ils devront ensuite rejoindre les zones réservées aux spectateurs.

Art 1.5.9p : Procédure de mise en prégrille

La mise en pré-grille au carrefour de la « fourche » fera l'objet d'une procédure particulière afin de limiter au maximum les arrivées intempestives des retardataires. Ces derniers ne pourront pas participer à la montée considérée s'ils ne sont pas à leur place lors du départ du convoi vers la prégrille « Départ ». La Direction de Course et le Collège des Commissaires Sportifs se réservent le droit à l'application des sanctions prévues à l'article 6.3p.

Art 1.5.10p : Vérifications administratives et techniques (relatif à l'Art 1.3P).

Les séances de vérifications du samedi sont réservées aux concurrents non disponibles le vendredi et ayant obtenu l'accord écrit de l'organisateur.

Les heures de convocation seront communiquées sur le site de l'ASA ALSACE

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous : Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Association Sportive Automobile d'Alsace – 10 Rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 -Internet : www.asa-alsace.fr

e-mail : president@asa-alsace.fr

Jusqu'au 21 août 2025 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à 630 €, réduits à 315 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 260 € pour les engagés à l'année au CFM Challenge.

Les licenciés de l'ASA ALSACE bénéficient de 20 % de remise sur l'engagement non cumulable, soit un engagement à 252 € **sous réserve d'apposer sur la voiture de course l'autocollant de l'ASA ALSACE de manière visible**

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA ALSACE.

Pour les virements, : LCL Sélestat : - 30002 08547 0000070164V 32 –

IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 BIC CRLYFRPP

Si à la date du 21 août, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 80, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre des voitures admises est fixé à 210 (VHC et Trophée des Nations compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte, ainsi que dans l'article 4 du règlement Championnat de France de la Montagne (voir tableau voitures admises)

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.2.4 : Echappement :

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux. :

- Voitures de course fermées (+ ttes les autres fermées CM et GTTS : niveau sonore : 105 Db A Maxi
- Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 Db A maxi

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) et optionnelle (droits réduits, voir réglementation générale) seront communiquées par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**6.1P. PARCOURS**

L'épreuve se déroulera sur le RD11, sur le tronçon suivant :

La course se déroulera en 3 montées **obligatoires**

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement CFM.

Départ : sur le RD 11 à 495 m Ouest du carrefour des RD10/RD11 (altitude 280 m)

Arrivée : sur le RD 11 à 730 m du carrefour des RD11/rd11" (altitude 650 m)

Pente moyenne : 5.5 %

Longueur parcours : 5950 Mètres

Modalités de retour au départ : Voir Art.1.5.1.p

Parc de départ (lieu) : Route d'Ingersheim - place de la République – Salle Ste Anne.

Parc d'arrivée (lieu) : Parc Haut

6.2P. ROUTE DE COURSE - Sur RD 11

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu : zone comprise entre le carrefour avec la RD 10/RD 11 et la ligne de départ.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de la manche.

6.4P. SIGNALISATION - Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

7 premiers du CFM 2025 (classement après Mont Dore 2025) – série A et B : Place de la République.

S'il reste de la place, d'autres concurrents auront accès à ce parc à la discrétion du Chef de Parc).

Groupes FC, F2000, N/FN/SP, S/FA, GT Sport, GTTS, D/E : Route d'INGERSHEIM

Groupes CM, CNF, CN, E2SC : Route d'INGERSHEIM

ATTENTION PAS D'ELECTRICITE FOURNI

VHC : Parking de la salle Ste Anne

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du **Jeudi 28 aout à 18 h 00, sauf le parc de la République accessible uniquement Vendredi 29 aout à partir de 14 h 00.**

Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins d'un an.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 x 5 mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets dès qu'ils quittent le Parc Concurrent.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 € et/ou 400 €

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé (sous peine de disqualification d'office) dans le parc concurrent pendant 30 mn à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Durant les vérifications : **Rte d'Ingersheim – Place de la République – Parc Ste Anne.**
- Durant les essais et la course : **Rte d'Ingersheim - Place de la République – Parc Ste Anne- Pré départ.**
- Durant le délai de réclamation après l'arrivée, **Rte Ingersheim - Parc Ste Anne (VHC)- Pl de la République**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, des permanences se tiendront :

Vendredi 29 aout de 17 h 00 à 20 h 00	Salle des fêtes route St Gilles à TURCKHEIM
Samedi 30 aout de 09 h 30 à 18 h 00	Ligne de départ
Dimanche 31 aout de 08 h 00 à 18 h 00	Ligne de départ
Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42	

Centre de secours le plus proche :

Lieu : HOPITAL PASTEUR Avenue de la Liberté 68000 COLMAR Téléphone n° +33 (0) 389.124.000

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. Essais

Essais chronométrés : 2 montées le samedi 30 aout à partir de 08 h 30.

Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l'établissement des ordres de départ de toutes les séries.

Aucun essai ne sera toléré en dehors des heures fixées au présent règlement particulier. Tous les concurrents sont obligatoirement tenus de prendre part à une séance d'essai au moins, et d'avoir effectué le parcours au cours des essais prévus par le règlement particulier, et ce de « Bout en bout ».

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre émargement du PILOTE, fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

Ordres des départs : Prescriptions Générales et Réglementation Standard des Courses de Côtes et Règlement CFM 2024.

1^{ère} montée **Série B** : Samedi 30 aout à l'issue de la montée des VHC

Série A : Samedi 30 aout à l'issue de la série B

2^{ème} montée **Série B** : dimanche 31 aout à l'issue du Trophée des Nations

Série A : dimanche 31 aout à l'issue de la série B

3^{ème} montée **Série B** : dimanche 31 aout à l'issue du Trophée des Nations

Série A : dimanche 31 aout à l'issue de la série B

Tous les horaires indiqués dans les paragraphes 7.1p à 7.3p sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DEPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, n'est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

9.1P.

L'épreuve se disputera en **trois montées obligatoires.**

Le classement s'effectuera **sur le cumul de 2 meilleures montées.**

Dans le cas où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Dans le cas où le concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées, qu'elle qu'en soit la raison, il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par le Collège des Commissaires Sportifs.

Tout concurrent en abandon partiel /définitif est tenu d'informer la Direction de Course immédiatement par ECRIT.

9.2P. CLASSEMENTS SUIVANTS SERON ETABLIS : Championnat de France de la Montagne

- 1 classement général voitures de Sport (série A) * 1 classement général voitures de Production (série B).
- 1 classement par groupe et par classe (séries A et B confondues).
- 1 classement féminin voitures de sport série A et 1 classement féminin voitures de production B.
- 1 classement jeune voitures de sport série A et 1 classement jeune voitures de production série B.
- 1 classement général pour le Trophée des Nations.

Les concurrents licenciés à l'étranger figureront dans ces classements, mais leurs points ne seront pas comptabilisés pour le Championnat de France.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. PRIX :

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	<u>0 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>	<u>530 €</u>	<u>70 €</u>	<u>135 €</u>	<u>265 €</u>
2ème	400 €			<u>135 €</u>	<u>265 €</u>		<u>70 €</u>	<u>135 €</u>
3ème	300 €				<u>135 €</u>			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1ère dame	<u>265 €</u>							
1er jeune	<u>265 €</u>							

NB : Pour les pilotes ASA qui ont bénéficié de la remise, une déduction de 20 % sera appliquée sur la prime de Classe.

- Les prix de groupe et/ou de classe sont attribués aux concurrents du Groupe FC
- Classement 1^{er} jeune et 1^{ere} féminine voir règlement particulier CFM.

10.2P. COUPES :

SCRATCH A & B : 1 coupe au 1^{er}
1 coupe au 2^{ème}
1 coupe au 3^{ème}

GROUPES : 1 coupe au 1^{er},
CLASSES : 1 coupe au 1^{er}, (2^{ème} 3^{ème} selon barème ci-dessous) *
FEMININES : 1 coupe à la 1^{ere} série A et 1 coupe à la 1^{ere} série B
Jeunes de moins de 25 ans : 1 coupe au 1^{er} série A et 1 coupe au 1^{er} série B

* 1 coupe si plus de 10 partants pour le 2^{ème} de classe et 1 coupe si plus de 20 partants au 3^{ème}

Seule la coupe la plus importante sera remise.

Trois commissaires seront récompensés, tirés au sort par le Directeur de Course.

10.3P. PODIUM :

Un podium aura lieu le dimanche 31 août à l'issue de la 3^{ème} montée sur la ligne de départ.

10.4P. REMISE DES PRIX ET COUPES :

Remise des prix Salle RIVE DROITE 1, rue de l'huilerie TURCKHEIM à l'issue de l'ouverture du parc fermé.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES :

Les chèques correspondants à leur prix seront envoyés par la poste aux concernés et le palmarès sera disponible sur www.asa-alsace.fr .

REGLEMENT PARTICULIER

46^{ème} COURSE DE COTE V.H.C (PEA)

TURCKHEIM – 3 EPIS

29/30/31 AOUT 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE D'ALSACE (organisateur administratif et organisateur technique) organise les **29/30/31 AOUT 2025**, avec le concours des municipalités de TURCKHEIM, TROIS EPIS, et NIEDERMORSCHWIHR une Course de Côte Nationale (PEA) à Participation Etrangère Autorisée appelée :

46^{ème} COURSE DE COTE V.H.C de TURCKHEIM – 3 EPIS

Cette épreuve compte pour : Le Championnat de France de la Montagne VHC 2025

Le Championnat de France Indice de Performance 2025

Le Championnat de la Montagne VHC de la Ligue Grand' Est

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° ____ en date du __/__/2025

Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation N° ____ en date du __/__/2025

Adresse du Secrétariat de l'épreuve :

Pour tout renseignement sur l'épreuve, les intéressés devront s'adresser à :

Association Sportive Automobile d'Alsace, 10 rue de Waldkirch 67600 SELESTAT

Tél : + 33 (0)672.96.08.42 - Fax : + 33 (0) 388.74.76.23

Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

1.1P. OFFICIELS : Voir règlement particulier de l'Epreuve CFM

Directeur de Course M. Louis Jean VILLARD Licence n°12774/0520

Observateur M. Joel MARAINE.....Licence n° 2717/0804

Commissaire Technique Délégué VHC M. Jean Claude CARRELicence n° 13049/10505

Chargé des relations avec les concurrents Resp. VHC M. Bernard VOGELLicence n°25203/0306

1.2P. HORAIRES : Voir règlement de l'Epreuve moderne

1.3. VERIFICATIONS : Voir règlement de l'Epreuve moderne

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art 1.5.1p : Procédures de retour aux Parcs Concurrents

L'itinéraire emprunté pour rejoindre les Parcs Concurrents après les montées d'essais ou de course suivra la D.112, par Niedermorschwihr, et ce sous escorte (à faible vitesse), surtout à la sortie du village (juge de fait sur place).

RE
GL
EM
EN
T
PA
RTI
CU
LIE
R
CO
UR
SE
DE
CO
TE
VH
C
20
25

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 ENGAGEMENTS :

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM, sauf les frais de participation qui sont fixés à **440 euros**, réduits à **220 euros** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduit à **180 euros** pour les pilotes engagés à la saison du Championnat de France de la Montagne VHC et inscrits au Challenge du promoteur CFM CHALLENGE.

Les licenciés de l'ASA ALSACE bénéficient de 20 % de remise sur l'engagement non cumulable, soit un engagement à 176 € sous réserve d'apposer sur la voiture de course l'autocollant de l'ASA ALSACE de manière visible. Joindre obligatoirement au bulletin d'engagement une photocopie de la 1ère et de la 10^{ème} page du PTH ou PTN.

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : **Association Sportive Automobile d'Alsace – 10 Rue de Waldkirch – 67600 SELESTAT**

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 - Internet : www.asa-alsace.fr e-mail : president@asa-alsace.fr

Jusqu'au Jeudi 21 août 2025 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

Pour les virements, : LCL Sélestat : - 30002 08547 0000070164V 32 –

IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 BIC CRLYFRPP

Si à la date du 21 août, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 20, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve VHC. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.3. LAISSEZ-PASSER :

Les organisateurs d'une épreuve comptant pour le championnat de France de la Montagne VHC attribueront à chaque pilote régulièrement engagé et prenant part à l'épreuve : 1 bracelet « pilote », 1 bracelet « mécanicien » et 1 bracelet « accompagnateur »

ARTICLE 4 P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES :

Pas de restriction du nombre d'engagés dans la limite de 210 engagés au total (modernes+ VHC + Trophée des nations).

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un PTH-PTN à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règlement Standard des Courses de Côte VHC 2025 (voir conditions d'admission des voitures).

Sont admises dans un classement séparé, hors Championnat de France de la Montagne VHC : les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir réglementation générale 2025 et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement du championnat de France de la Montagne

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité

RE
GL
EM
EN
T
PA
RTI
CU
LIE
R
CO
UR
SE
DE
CO
TE
VH
C
20
25

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM. Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P : PARCOURS

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM.

Essais chronométrés : 2 montées le samedi 30 aout à partir de 08 h 30.

1^{ère} montée : samedi 30 aout à l'issue des essais chronométrés voitures modernes

2^{ème} montée : dimanche 31 aout à 08 h 30.

3^{ème} montée : dimanche 31 aout à l'issue de la 2^{ème} montée chronométrée voitures modernes.

Pour les essais chronométrés : Le départ des montées d'essais chronométrés se fera dans l'ordre de la liste des autorisés à prendre part aux essais. Les concurrents de l'épreuve V.H.C partiront devant les concurrents de l'épreuve Trophée des Nations. Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

Pour la course : Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de courses se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course 1 : les concurrents de l'épreuve V.H.C partiront devant les concurrents de l'épreuve moderne.

Pour les courses 2 et 3 : les concurrents de l'épreuve V.H.C partiront devant les concurrents de l'épreuve Trophée des Nations.

L'épreuve se disputera **sur 3 montées obligatoires**. Le classement s'établira **sur le cumul des 2 meilleures montées**. **Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montées de course. Dans le cas où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.** La non -participation à une des trois montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

Tous les concurrents en abandon momentané ou définitif sont tenus d'en informer la Direction de Course par ECRIT.

6.2P. : ROUTE DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM.

6.3P. : FILE DE DEPART

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM.

6.4P. : SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. : PARC CONCURRENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

6.6P. : PARC FERME FINAL

Voir règlement standard des courses de côte.

6.7P. : TABLEAU AFFICHAGE OFFICIELS

Il n'y aura pas de tableaux d'affichage installés. Les concurrents sont priés de télécharger l'application (« FFSA LIVE » et d'activer ensuite l'onglet « tableau d'affichage ». Tous les documents produits par le Collège des Commissaires Sportifs y figureront.

Des QR codes seront affichés dans les parcs et permettront l'accès aux documents figurant en ligne. Les documents portés à la connaissance des concurrents sur l'onglet « tableau d'affichage » leur seront

RE
GL
EM
EN
T
PA
RTI
CU
LIE
R
CO
UR
SE
DE
CO
TE
VH
C
20
25

opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. : PERMANENCE

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. : CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Une conférence orale se déroulera le vendredi 29 août à 20 heures à la Cave de Turckheim.

7.3P. : COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve CFM.

Procédure de départ : feux tricolores

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement séparé pour chaque groupe.
- 1 classement par classe.
- 1 classement féminin (séries A et B confondues).
- 1 classement à l'Indice de Performance suivant la réglementation en vigueur.
- 1 classement Série A et Série B séparées.
- 1 classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation en vigueur. Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. : REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu en public, sous forme d'un podium

Le Dimanche 31 août à l'issue de la dernière montée de course, Salle SAINTE ANNE TURCKHEIM

10.2P. : PRIX

Tous les participants classés seront récompensés.

Les prix distribués seront les suivants :

- 1 coupe ou 1 trophée à chacun des participants.
- 1 souvenir régional.

Il ne sera pas distribué de prix en numéraire.

TROPHEE DES NATIONS PEA

PROGRAMME DE LA COURSE « TROPHEE DES NATIONS » PEA TURCKHEIM 29/30/31 Aout/ 2025 HORAIRES- INFORMATIONS

A) HORAIRES

Clôture des engagements :	21 août 2025, minuit (24 h 00)
Publication de la liste des engagés :	25 août 2025– 14 h 00
Vérifications Administratives et Techniques :	
Vérifications Administratives :	Vendredi 29 août 2025 de 13 h 00 à 20 h 00 Salle du Brand rue du Conseil (Mairie) Turckheim
Vérifications Techniques :	Vendredi 29 août 2025 de 13 h 15 à 20 h 15 Place de la mairie rue du Conseil Turckheim
Parcs concurrents :	Ouverture des parcs concurrents le jeudi 28 août 2025 à 18 h 00.

TRÈS IMPORTANT :

A L'ISSUE DE CHAQUE MONTÉE LES PILOTES DEVRONT IMPÉRATIVEMENT REGAGNER LEUR PARC CONCURRENTS SOUS PEINE DE SANCTION.

D'autre part, le stationnement des voitures de compétition ainsi que des véhicules d'assistance est strictement interdit en dehors des parcs et notamment sur la voie publique et/ou sur tout espace public, sans l'autorisation expresse de l'organisateur.

Toute infraction sera sanctionnée par une amende de 150€ et par l'exclusion du concurrent en cas de refus d'obtempérer ou de récidive.

Briefing Chefs de postes et Commissaires :	Samedi 30 août 06 h 30 Salle des fêtes Rte de St Gilles Turckheim Dimanche 31 août 06 h 30 Salle des fêtes Rte de St Gilles
--	---

Briefing des pilotes :	Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives, contre émargement du PILOTE
------------------------	--

Affichage des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 30 août 2025 à 08 h 00 dans les différents parcs

Essais chronométrés (2) : Samedi 30 août 2025 à la suite des VHC.

<u>COURSE</u> :	Samedi 30 août 2025,	1 ^{ère} Montée à la suite des modernes.
	Dimanche 31 août 2025	2 ^{ème} Montée à la suite des VHC
		3 ^{-ème} Montée à la suite des VHC



Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : Course : Dans les parcs concurrents à l'issue de la 3^{ème} montée

Remise des prix pour tous les concurrents : Dimanche 31 août ½ heure après l'ouverture du parc fermé
Parc St Anne (VHC) Turckheim

Remise des Prix : Aucune remise de chèques ou virement ne sera effectués après la Remise des Prix

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 29 août 2025 à 16 h 30, à la structure de la ligne de départ
Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège.

Tableau officiel d'affichage : Pendant toute l'épreuve : aux Parc Concurrents.

Tableau d'information : Pendant les essais et la course : structure près de la ligne de départ et au parc concurrents.

Art.1p. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASA ALSACE organise les 29/30/31 aout 2025, une épreuve automobile PEA (participation étrangère autorisée), dénommée :

TROPHÉE DES NATIONS - PEA

Le présent règlement a été approuvé par la LIGUE GRAND EST sous le N° 34 en date du 03 / 06 / 2025.
Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation : N° en date du / / 2025.

Art.1.1p. OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Voir Règlement Particulier de l'Épreuve Nationale sauf pour :

Directeur de Course : MADER Franck Licence N° 187564/0323

Commissaire Technique : FATAL Alvelino Licence N° C-242

Chargé des Relations avec les Concurrents : WAMBACH Jean Licence N° 3030/0306

Clôture des engagements : Jeudi 21 août 2025 à minuit (24h00)

Publication de la liste des engagés : Lundi 25 août 2025 à 14 h 00

Vérifications Administratives et Techniques :

Vérifications Administratives : Vendredi 29 aout 2025 de 13 h 00 à 20 h 00

Vérifications Techniques : Vendredi 29 aout 2025 de 13 h 15 à 20 h 15

Briefing Chefs de postes et commissaires : Samedi 30 aout 2025 à 06 h 30 salle rive droite et
Dimanche 31 aout à 06 h 30 salle rive droite

Briefing des pilotes : Ecrit remis aux vérifications administratives contre
émargement du Pilote

Affichage des concurrents autorisés aux essais : **Samedi** 30 aout 2025 à 08 h 00 sur les panneaux aux
différents parcs

Essais chronométrés : **Samedi** 30 aout 2025 à l'issue des VHC

COURSE **1^{ère} Montée** **Samedi** 30 aout 2025 à l'issue des Modernes

2^{ème} Montée **Dimanche** 31 aout 2025 à l'issue des VHC

3^{ème} Montée **Dimanche** 31 aout 2025 à l'issue des VHC

Les horaires de course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course.

Affichage des résultats officiels provisoires : **Dimanche** 31 aout 2025 dans les parcs concurrents à l'issue
de la 3^{ème} montée

Parc fermé : A l'issue de la dernière montée de course dimanche, les voitures seront considérées en parc fermé dans
leurs parcs concurrents respectifs pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage. Dans ce cas, chaque concurrent
devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette
zone.

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Vendredi 29 aout 2025 à 16 h 30, structure à proximité
de la ligne de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président de Collège.

Art.1.3p. VERIFICATIONS

Parcs concurrents : Route d'Ingersheim – Quai de la Gare

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche
d'homologation de leur voiture. Les participants étrangers doivent également présenter l'autorisation écrite de leur ASN,
pour autant qu'elle n'ait pas été jointe à l'inscription, **ainsi que l'autorisation nominative expresse du propriétaire de la
voiture à participer à cette épreuve pour le conducteur dans le cas de prêt et/ou de location de cette dernière.**

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit vendredi 29 aout à 20 h 15

À l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre part aux essais, sera obligatoirement affichée,
après avoir été entérinée par le collège des commissaires Sportifs lors de sa réunion, signée et affichée par le directeur
de course.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Turckheim. Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : AUTO ECO SERVICE, Adresse 1, rue de la Filature TURCKHEIM tél : 06.67.24.99.23. Tarif horaire maximum de la main d'œuvre : 60€ TTC.

Art.1.3.5p Pesées : Le pesage des véhicules se fera au parc des concurrents, **des pesées libres seront effectuées le samedi matin** Caserne des Pompiers TURCKHEIM.

Art.1.5p. DISPOSITIONS PARTICULIERES : Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale.

Art.2p. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques C et D selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

Art.3p. CONCURRENTS ET PILOTES

Art.3.1p. Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la publication du présent règlement particulier à l'adresse suivante : **Association Sportive Automobile d'Alsace - 10 Rue de Waldkirch 67600 SELESTAT FRANCE**

Tél. +33 (0)6.72.96.08.42 -

Internet: www.asa-alsace.fr e-mail: president@asa-alsace.fr

La clôture des engagements est fixée au jeudi 21 août 2025 à **minuit** (le cachet de la poste faisant foi).

Les frais de participation sont fixés à **370 €** et réduits à **185 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront être obligatoirement accompagnés d'une copie de la page du passeport technique où figurent le groupe et la classe ET obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les chèques devront être établis à l'ordre de l'ASA ALSACE.

Pour les virements : LCL Sélestat – 30002 08547 0000070164V32 – IBAN FR79 3000 2085 4700 0007 0164 V32 – BIC CRLYFRPP

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 15, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Art.4p. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art.4.1p. Voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 40.

Sont admises les voitures selon le tableau ci-dessous.

Le Trophée des Nations est ouvert aux voitures :

Sont admises les voitures selon la Réglementation FIA (performance factor+E1) **Numéro de classe obligatoire.**

Catégorie I – Performance Factor

Groupe 1 : PF 15 à 39

Groupe 2 : PF 40 à 79

Groupe 3 : PF 80 à 119

Groupe 4 : PF 120 à 159

Groupe 5 : au-dessus de PF 159

Avant toute inscription auprès de l'organisateur à une compétition de Course de Côte FIA les concurrents et les pilotes devront :

- Avoir enregistré la voiture engagée sur le site internet PF : www.fiaperformancefactor.com**
- Avoir complété la fiche technique PF,**
- Avoir obtenu les deux identifiants PF et PF-ID associée à la voiture engagée.**

Catégorie II - Voitures de compétition

Groupe E2 – SC(CN et C3 inclus) :

Classe 22 jusqu'à 2000cc

Classe 23 de +2000cc à 3000cc

Groupe D/E2 - SS

Groupe CM - (selon règlements FFSA et/ou RFEDA) : Classe 24 jusqu'à 2000cc

Classe 26 jusqu'à 1003cc

Classe 25 de +2000cc à 3000cc

Art.5p. PUBLICITES

Voir Règlement Particulier de l'Epreuve Nationale.

Art.6p. SITES ET INFRASTRUCTURES

Art.6.1p. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le RD 11, sur le tronçon suivant :

- Départ : sur le RD 11 à 495m Ouest du carrefour des RD10/RD11 (altitude 280m)
- Arrivée : sur le RD 11 à 730m du carrefour des RD11/RD11b (altitude 650m)
- Longueur du parcours : 5950 mètres
- Dénivellation : 370 mètres
- Pente moyenne : 5,5%
- Pente maximum : 6,9%

L'épreuve se déroulera en **3 montées obligatoires**. (Les 2 meilleures montées seront comptabilisées pour classement).

Dans le cas, où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Art.6.2p. ROUTE DE COURSE : Sur RD 11

Art.6.3p. FILE DE DEPART : Sur RD 11 dans Turckheim

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard **10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser le départ de la manche.

Art.6.4p. SIGNALISATION : Voir réglementation générale des courses de côtes.

Art.6.5p. PARCS CONCURRENTS

Le Parc Concurrents se situe Route d'Ingersheim et sera accessible **à partir de 18 h le jeudi 28 aout 2025.**

Les remorques devront être garées sur ordre du Responsable du parc.

La préparation de la Pré-Grille se fera Route d'Ingersheim sur ordre du responsable du parc

Dans chaque Parc Concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De détenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures et d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3x5mètres minimum).
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc Concurrents.

La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€.

Art.6.6p. PARC FINAL FERME : Le parc fermé final se fera sur l'emplacement du concurrent (voir Art.1.1.p)

Art.6.7p. TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIELS:

Les tableaux d'affichage seront placés pendant les vérifications, les essais et la course : aux Parcs Concurrents.

Art.6.8p. PERMANENCE : Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

- Vendredi 29 aout de 17h00 à 20h00 Salle des fêtes route de St Gilles Turckheim
- Samedi 30 aout de 9h30 à 18h00 Ligne de départ
- Dimanche 31 aout de 8h00 à 18h00 Ligne de départ

Téléphone permanence: +33(0) 672 960 842

Centre de secours le plus proche : HOPITAL PASTEUR, 39, av. de la liberté F-Colmar Téléphone
N°+33(0)389 124 000

Art.7p. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Art.7.2p. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFINGS)

Le briefing écrit sera remis lors des vérifications administratives contre émargement, fait office de briefing oral.

Art.7.3p. COURSE

Les concurrents du trophée des nations prendront le départ (voir rubrique plus haut : essais chronométrés et courses)

Procédure de départ : feux tricolores.

Les Concurrents du TROPHÉE DES NATIONS prendront le départ comme indiqués ci-dessous

- 1^{ère} Montée Samedi 30 aout 2025 à l'issue des Modernes
- 2^{ème} Montée Dimanche 31 aout 2025 à l'issue des VHC

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Art.7.4p. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Il est interdit aux pilotes de chauffer les pneumatiques avant le départ, mécaniquement par déplacement de leur véhicule, ou par quelque moyen que ce soit **DANS LA ZONE COMPRISE ENTRE LA SORTIE DES PARCS CONCURRENTS ET LA LIGNE DE DÉPART.**

L'utilisation de couvertures chauffantes ou tout dispositif analogue, ne sont autorisés que dans les parcs concurrents officiels et sont interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

Art.8p. PENALITES

Voir réglementation standard des Courses de Côtes.

Art.9p. CLASSEMENTS

Art.9.1p. L'épreuve se disputera en trois montées obligatoires. Art. 6.1.p.
Le classement s'effectuera **sur les deux meilleures montées de course.**

Dans le cas, où seules 2 montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.
Dans le cas où un concurrent serait dans l'impossibilité d'effectuer l'une des trois montées il devra le faire constater par un Commissaire Technique et le faire accepter par décision des Commissaires Sportifs.

Art.10p.PRIX

Art.10.1p. PRIX :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

CLASSEMENT CATEGORIE 1		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

CLASSEMENT CATEGORIE 2		
1er	200€	
2ème	150€	Si Plus de 5 partants
3eme	110€	Si Plus de 10 partants

Art.10.2p. COUPES : Une coupe ou trophée sera remise à chaque participant classé.

Art.10.4p. REMISE DES PRIX ET COUPES :

La remise des prix aura lieu en public le dimanche 31 aout 2025 à l'issue du délai de réclamation dans la salle Ste Anne (parc VHC).

10.5p. REMISE DES PRIX : **Aucune remise de chèque ou virement ne sera effectués après la Remise des Prix.**